

Adoptée par le Conseil d'administration le 28/07/2023
Sujette à réexamen au moins une fois l'an

La mission de FODER est de créer un cadre propice au développement durable, à travers des actions visant à garantir la justice et l'équité, les droits et la démocratie, la gestion transparente, participative et durable des ressources naturelles, la préservation de la diversité biologique et l'amélioration de la qualité de la vie et de l'environnement. Dans l'accomplissement de cette mission et la poursuite de sa vision, la prise en compte de la notion de genre est importante. FODER réfute les approches discriminatoires qui représentent une menace à sa stabilité.

FODER ne peut accomplir sa mission que si les besoins pratiques et intérêts stratégiques, ainsi que les spécificités genre des hommes et des femmes de FODER d'une part, et des groupes bénéficiaires de ses actions d'autre part (y compris les femmes et les jeunes) sont pris en compte. Ceci doit être fait dans le respect de ses valeurs et de la disponibilité des ressources.

Dans le cadre de cette politique, FODER s'engage à :

- respecter la réglementation en vigueur relative au congé de maternité et de paternité ;
- veiller à la prise en compte des spécificités de genre dans la gestion du cycle des projets (de la conception à l'évaluation), notamment par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie spécifique au genre ;
- encourager la représentativité des femmes dans tous les organes de FODER et les impliquer dans la prise de décision, l'élaboration des politiques, des stratégies, des procédures et des plans de travail ;
- encourager son personnel à la compréhension et à l'adoption des attitudes et des relations qui reflètent la sensibilité ou le respect de genre ;
- mettre en œuvre le « *gender mainstreaming* » dans ses approches d'intervention y compris celles visant à équilibrer les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes ;
- communiquer régulièrement sa politique et sa stratégie genre à son personnel, à ses partenaires et contractants.

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi de cette politique, un Point focal genre est désigné au sein de la Coordination. Des ressources seront mobilisées pour la réalisation d'activités spécifiques à la prise en compte du genre suivant le système de planification de FODER.

Au moins une fois par an, cette politique fera l'objet d'une revue par le Conseil d'administration.

Fait à Yaoundé, le 28 juillet 2023

Le Président,

